

# Vos tarifs au quotidien

## Particuliers

### Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2025

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LA RÉUNION  
MAYOTTE

# Édito

Cher(e)s Client(e)s, cher(e)s Sociétaires,

Depuis 75 ans à La Réunion et 30 ans à Mayotte, le Crédit Agricole Mutuel de La Réunion - Mayotte, porte avec fierté ses valeurs mutualistes de responsabilité, de solidarité et de proximité et agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.

Seule banque régionale de plein exercice, nous avons à cœur de soutenir l'économie locale et d'accompagner les initiatives de nos clients et des institutions. Véritable tiers de confiance et façonneur des territoires, notre engagement se traduit par une contribution active au développement économique et social, avec une attention particulière pour vous proposer des produits et services bancaires et assurantiels adaptés aux besoins de chacun. Nous intégrons ainsi les enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux qui façonnent notre avenir commun.

Dans un contexte de reprise économique modérée, nous avons travaillé à la mise à jour de nos tarifs tout en restant fidèles à notre mission fondamentale d'accessibilité financière pour tous. Nous nous attachons à maintenir des tarifs parmi les plus compétitifs de nos territoires, tout en veillant à la clarté et à la transparence de notre offre.

Aussi, vous trouverez ici un extrait de nos conditions tarifaires applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2025, conçu pour être accessible et compréhensible. Votre satisfaction demeure notre priorité, et c'est avec cette exigence que nous ajustons nos tarifs chaque année afin de répondre au mieux à vos attentes. Grâce à cette démarche, votre banque est, depuis plusieurs années, reconnue comme l'une des banques les moins chères depuis 7 ans sur ses territoires et reste très bien placée au niveau national.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre fidélité.



**Didier GRAND**

Directeur Général du Crédit Agricole La Réunion - Mayotte

# Extrait standard des tarifs\*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) CAEL Vision	<b>GRATUIT</b>
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	<b>1 €/MOIS</b> soit, pour information <b>12 €/AN</b>
Tenue de compte	<b>1,50 €/MOIS</b> soit, pour information <b>18 €/AN</b> Pour les clients Sociétaires <b>0,50 €/MOIS</b>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou Visa	<b>43 €/AN</b>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou Visa	<b>43 €/AN</b>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Mastercard	<b>29,90 €/AN</b>
Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	<b>1 €/RETRAIT</b> <b>À PARTIR DU 5<sup>e</sup> RETRAIT/MOIS</b>
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	<b>2 €/MOIS</b> soit, pour information <b>24 €/AN</b>
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none"><li>• En agence</li><li>• Par Internet</li></ul>	<b>3,80 €/VIREMENT</b> <b>GRATUIT</b>
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	<b>GRATUIT</b>
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	<b>GRATUIT</b>
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none"><li>• Par opération</li><li>• Plafond mensuel</li></ul>	<b>8 €</b> <b>80 €</b>

\* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

# SOMMAIRE

	<b>Extrait standard des tarifs</b>	<b>P.3</b>
	<b>Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte</b>	<b>P.5</b>
	Ouverture, Transformation, Clôture, Relevés de compte, Tenue de compte, Services en agence, Frais de recherche de documents	
	<b>Succession</b>	<b>P.6</b>
	<b>Banque à distance</b>	<b>P.7</b>
	Abonnement à des services de banque à distance, Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail, Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS	
	<b>Vos moyens et opérations de paiement</b>	<b>P.8</b>
	Cartes, Virements, Prélèvements SEPA / TIP SEPA , Chèques	
	<b>Offres groupées de services</b>	<b>P.13</b>
	Offre Prestige, Offre Premium, Offre Essentiel, Offre Globe Trotter (non-commercialisée), Offre EKO, Offre Le Compte à Composer, Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé, Offres qui ne sont plus commercialisées	
	<b>Offres pour les jeunes</b>	<b>P.25</b>
	<b>Irrégularités et Incidents</b>	<b>P.28</b>
	Commission d'intervention, Opérations particulières, Incidents de paiement	
	<b>Découverts et Crédits</b>	<b>P.30</b>
	Découverts, Crédits à la consommation, Crédits immobiliers	
	<b>Épargne et Placements financiers</b>	<b>P.32</b>
	Épargne bancaire, Placements financiers	
	<b>Je suis Sociétaire</b>	<b>P.34</b>
	<b>Assurances et Prévoyance</b>	<b>P.36</b>
	<b>Résoudre un litige</b>	<b>P.38</b>

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet [www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr) (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



# Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte



SOMMAIRE

## Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Frais de désolidarisation de compte joint	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT

### Services bancaires de base

(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲

GRATUIT



#### ▲ Services bancaires de base

Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

#### ● Prestations de base

Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

## Relevés de compte

	Papier	e-relevé <sup>1</sup>
Relevé quotidien	20,60 €/ENVOI	GRATUIT
Relevé mensuel ▲●	2,20 €/MOIS	GRATUIT
Option : chaque relevé expédié dans sa propre enveloppe	5 €/MOIS	-
Relevé par quinzaine (2 / mois)	2,50 €/MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 / mois)	5,80 €/MOIS	GRATUIT
Rédition d'un relevé de compte	5,80 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne / crédit)	17,05 €/RELEVÉ	-
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

(1) Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

## Tenue de compte

Tenue de compte ▲●

1,50 €/MOIS  
Pour les clients Sociétaires 0,50 €/MOIS

Frais de gestion de compte inactif<sup>1</sup> ▲●

30 €/AN

Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●

GRATUIT

Forfait des opérations courantes illimitées

Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

2 €/MOIS  
soit 24 €/AN

## Services en agence

Versement d'espèces ▲●

GRATUIT

Remise de chèque(s) ▲●

GRATUIT

Retrait d'espèces de dépannage<sup>2</sup>

Dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole La Réunion - Mayotte  
Dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole

3,20 €/CARTE  
21,55 €

Frais de location de coffre-fort

À PARTIR DE  
97,05 €/AN

## Frais de recherche de documents<sup>3</sup>

**Frais de recherche de documents** (simple : disponible en agence)

Copie / document

14,70 €

Copie / chèque

6,10 €

**Frais de recherche de documents** (complexe)

Forfait / recherche

22,05 €

Copie par document

14,15 €

Copie par chèque avec un plafond de 559,70 €

6,10 €



## Succession



SOMMAIRE

**Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession**

1 % DES AVOIRS  
MINI 93,15 € - MAXI 1 000 €

• Pour les dossiers où le montant des avoirs < 10 000€

GRATUIT

• Dans le cadre du décès d'un mineur

GRATUIT

**Frais de gestion annuels (pour les dossiers de plus d'un an)**

106 €/AN



Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès (hors assurance vie).



Découvrez votre  
**ESPACE SUCCESSION**



(1) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

(2) Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole La Réunion - Mayotte ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euros, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

(3) Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



## Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

### Internet

#### Service de banque à distance par Internet CAEL VISION

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

**GRATUIT**

#### Service de banque à distance par Internet CAEL ACTION ▲●

Services inclus dans CAEL VISION + virements externes SEPA

**GRATUIT**

#### Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

Invest Store Intégral

• À partir de 12 ordres par an

• Moins de 12 ordres par an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 33

**GRATUIT****GRATUIT**  
96 €/AN

#### Service d'agrégation de comptes <sup>1</sup>

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

**GRATUIT**

#### Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

• Notre site internet [www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr)

• Nos applications mobiles

- Ma Banque

- Envoyer de l'argent avec Wero <sup>2</sup>

- Paiement Mobile dédiée aux paiements sécurisés en magasin <sup>3</sup>

- Paiement Mobile : Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet

**TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUITS****GRATUIT**

### Téléphone avec Filvert Service vocal

Plateforme téléphonique 0262 30 30 30

**GRATUIT**

#### Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Alerte écopage (mensuelle)	0,35 €/MOIS
Alerte temps réel de gestion	0,35 €/MOIS
Alerte achat à distance	0,35 €/MOIS
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,35 €/MOIS
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,35 €/MOIS
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,35 €/ALERTE
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,35 €/MOIS
Mini-relevés (hebdomadaire)	0,35 €/ALERTE

#### Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte solde débiteur et rejet d'opérations **GRATUIT**

(1) Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

(2) Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

(3) Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact. La détention d'un smartphone Android éligible est requise.



# Vos moyens et opérations de paiement



## Cartes

### Cotisation carte

#### Carte de paiement et de retrait )))

Le logo ))) indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

#### CATÉGORIES DE CARTE

	Débit immédiat	Débit différé
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</b> - L'autre carte ▲●	17,10 €/AN	-
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)</b> - Maestro/Mastercard à autorisation systématique - Mastercard eko	29,90 €/AN 37,30 €/AN	- -
<b>Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)</b> - Mastercard Standard - Visa Classic - Gold Mastercard - Gold Mastercard à empreinte biométrique - Visa Premier - World Elite Mastercard - World Elite Mastercard à empreinte biométrique - Visa Infinite	43 €/AN 43 €/AN 130 €/AN - 130 €/AN - - -	43 €/AN 43 €/AN 130 €/AN 158,80 €/AN 130 €/AN 306 €/AN 332,60 €/AN 306 €/AN

#### Carte de crédit associée à un crédit renouvelable )))

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin <sup>1</sup>	43 €/AN	43 €/AN
Gold Mastercard Cartwin <sup>1</sup>	133 €/AN	133 €/AN

#### Carte de retrait

Libre Service Bancaire <sup>2</sup>	<b>GRATUIT</b>
-------------------------------------	----------------

#### Cartes qui ne sont plus commercialisées

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis <sup>3</sup>	20,30 €/AN
--	------------

(1) Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention « Carte de CREDIT » au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client : carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention « DEBIT ». Carte à débit différé (pour la Mastercard Cartwin et la Gold Mastercard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

(2) Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse régionale.

(3) La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement au jour le jour sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Elle porte la catégorie « DEBIT ». Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

## TARIFS PRIVILÉGIÉS

- Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (MasterCard, Visa, Gold MasterCard, Visa Premier, World Elite, Visa Premier) **réduction de 35% sur la cotisation de la carte la moins chère.**
- **0,05 € à valoir** sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum d'un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite sont éligibles au Bonus Cotisation. Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 16), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 14) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation (hors offres groupées de services).



## Paiement par carte

**Paiement par carte en euros<sup>1</sup> dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)**

**GRATUIT**

**Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et autres paiements par carte<sup>2</sup>**

Cartes sauf Platinum, World Elite, et Infinite

• Frais fixes, frais variables, frais de conversion monétaire<sup>3</sup>

**0,50 €/OPÉRATION  
2,40 % DU MONTANT  
DE L'OPÉRATION**

Cartes Platinum, World Elite, et Infinite

• Frais fixes, frais variables, frais de conversion monétaire<sup>3</sup>

**0,25 €/OPÉRATION  
1,70 % DU MONTANT  
DE L'OPÉRATION**

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

## Retrait d'espèces par carte

**Retrait d'espèces par carte en euros<sup>1</sup> dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euros dans la zone euro)**

RETRAIT D'ESPÈCES AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte	<b>GRATUIT ▲●</b>	<b>1 €/RETRAIT DÈS LE 4<sup>E</sup> RETRAIT</b>
Mastercard à autorisation systématique	<b>GRATUIT</b>	<b>1 €/RETRAIT À PARTIR DU 5<sup>E</sup> RETRAIT/MOIS</b>
Maestro	<b>GRATUIT</b>	<b>1 €/RETRAIT À PARTIR DU 5<sup>E</sup> RETRAIT/MOIS</b>
Mastercard eko	<b>GRATUIT</b>	<b>1 €/RETRAIT À PARTIR DU 5<sup>E</sup> RETRAIT/MOIS</b>
- Mastercard Standard - Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - Carte Supplétis	<b>GRATUIT</b>	<b>1 €/RETRAIT À PARTIR DU 5<sup>E</sup> RETRAIT/MOIS</b>
<b>-Mastercard</b> - Gold - Gold à empreinte biométrique - Gold Cartwin - World Elite - World Elite à empreinte biométrique	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Visa</b> - Premier - Premier Cartwin - Infinite		

(1) Ou en devises équivalentes : devises suédoises ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

(2) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

(3) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur [www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr)

## Retrait d'espèces par carte (suite)

### Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) et autres retraits d'espèces par carte <sup>1</sup>

Cartes sauf Platinum, World Elite, et Infinite

• Frais fixes, frais variables, frais de conversion monétaire <sup>2</sup>

3,20 €/OPÉRATION  
2,40 % DU MONTANT  
DE L'OPÉRATION

Cartes Platinum, World Elite, et Infinite

• Frais fixes, frais variables, frais de conversion monétaire <sup>2</sup>

2,20 €/OPÉRATION  
1,70 % DU MONTANT  
DE L'OPÉRATION

## Autres services par carte

### Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception

(frais de poste inclus) à la demande du client

21,35 €

### Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

GRATUIT

### Réédition de carte en urgence

17,55 €

### Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

9,30 €

### Frais de refabrication de la carte en cas de détérioration

GRATUIT

### Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

9 €

### Modification des plafonds d'utilisation

- à la demande du titulaire de la carte, en agence

- sur internet

5,60 €

GRATUIT

### Frais d'opposition de la carte par le titulaire

GRATUIT

### Capture en cas de refus de restitution carte après notification

GRATUIT

### Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)

GRATUIT

SUR LES INTERFACES  
DIGITALES ET AGENCES

(1) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

(2) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur [www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr)



## Virement non SEPA (suite)

### Émission d'un virement non SEPA

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
<b>Frais par virement non SEPA occasionnel</b> <ul style="list-style-type: none"><li>En euros vers un pays non SEPA</li><li>En devises vers un pays non SEPA</li><li>Frais d'acheminement (swift)</li></ul>	8 €	0,20 % MINI 7,50 € MAXI 250 € 7,50 €
EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA PERMANENT	INTERNET	AGENCE
<b>Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent</b>	-	<b>GRATUIT</b>
<b>Frais par virement non SEPA permanent</b> <ul style="list-style-type: none"><li>En euros vers un pays non SEPA</li><li>En devises vers un pays non SEPA</li><li>Frais d'acheminement (swift)</li></ul>		0,20 % MINI 7,50 € MAXI 250 € 7,50 €
<b>Réception d'un virement non SEPA ▲●</b>		
Frais par virement		17,20 € + commission de change

### Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	<b>GRATUIT</b>
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	<b>GRATUIT</b>
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	<b>GRATUIT</b>
Information premier prélèvement SEPA	<b>GRATUIT</b>
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	<b>GRATUIT</b>

### Chèques

Paiement d'un chèque	<b>GRATUIT</b>
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	<b>GRATUIT</b>
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Délivrance d'un chéquier	<b>GRATUIT</b>
Chéquier remis en agence	<b>GRATUIT</b>
<b>Frais d'envoi de chéquier :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>en recommandé AR à la demande du client</li><li>en pli simple à la demande du client</li></ul>	9,30 € <b>GRATUIT</b>
<b>Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier par l'émetteur</b>	13,05 €
<b>Frais d'émission d'un chèque de banque ▲<sup>1,2</sup></b>	10,90 €
<b>Opérations à l'étranger :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>encaissement d'un chèque sauf bonne fin</li><li>encaissement d'un chèque crédit après encaissement</li></ul>	22 € 0,10 % MINI 19,50 € - MAXI 100 €

(1) Dans le cas où la Caisse souhaite se conformer strictement aux dispositions liées au droit au compte.

(2) Dans la limite de 2 formules de chèques de banque par mois pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.



Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

## Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations sont illimitées.

Nos offres groupées ont des cotisations spécifiques pour les clients âgés de 18 à 25 ans (inclus) et de 26 à 30 ans (inclus). Cf. page 25.

### NOS OFFRES EN UN COUP D'OEIL

<b>PRESTIGE</b> La vie en illimité	<b>PREMIUM</b> Simplicité et confort	<b>ESSENTIEL</b> L'indispensable au quotidien	<b>EKO</b> 1 compte, 1 carte, 1 appli, 1 agence
<b>30 €/MOIS</b> 27 € pour les Sociétaires*	<b>16 €/MOIS</b> 13 € pour les Sociétaires*	<b>10 €/MOIS</b> 8 € pour les Sociétaires*	<b>2 €/MOIS</b>
Moyens de paiement 			
MasterCard ou Visa	MasterCard ou Visa	MasterCard ou Visa	MasterCard

Opérations à l'étranger				
Garanties voyages				
Services au quotidien				
Conseils d'experts Merci pour l'info				
Protection des moyens de paiement				
Protection achats sur Internet				
Conciergerie				

**Bénéficiez d'une remise de 25% sur la seconde carte** <sup>1</sup> détenue en complément d'une offre Ma Banque au Quotidien (MBQ) Essentiel, Premium ou Prestige. Offre valable sur la seconde carte de niveau équivalent ou inférieur à la 1<sup>ère</sup> uniquement.

\* Devenir Sociétaire d'une banque coopérative ? Rendez-vous page 34.



Rendez-vous sur le **COMPARATEUR DE NOS OFFRES BANCAIRES** pour plus de détails



(1) Valable uniquement la 1<sup>ère</sup> année pour toute nouvelle souscription à une offre groupée de services Essentiel, Premium ou Prestige.

# Offre Prestige

## Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

## Commission d'intervention

Commission d'intervention <sup>1</sup> : 12 / an

## Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA <sup>2</sup>

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

## Retrait d'espèces par carte <sup>3</sup>

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euros <sup>4</sup> dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

**SOCIÉTAIRE :**  
**27 €/MOIS**

**NON-SOCIÉTAIRE :**  
**30 €/MOIS**

(1) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

(2) Sauf gratuité imposée par la loi.

(3) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(4) Ou en devises équivalentes : devises suédoises ou leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009).

## Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euros<sup>1</sup> ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement



Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont intégrés dans l'offre Prestige de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

### Paiement par carte<sup>2</sup>

En euros<sup>1</sup> dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE



Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont intégrés dans l'offre Prestige de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

### Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium<sup>3</sup>

SécuriWEB Premium

SécuriPANNE

SécuriSHOPPING

### Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de [www.mercipourlinfo.fr](http://www.mercipourlinfo.fr)
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

**SOCIÉTAIRE :**  
**27 €/MOIS**

**NON-SOCIÉTAIRE :**  
**30 €/MOIS**

(1) Ou en devises équivalentes : devises suédoises ou leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009).

(2) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(3) Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

## Offre Premium

### Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

### Commission d'intervention

Commission d'intervention <sup>1</sup> : 3 / an

### Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA : 5 virements / an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA <sup>2</sup>

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an

### Retrait d'espèces par carte <sup>3</sup>

Retrait d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euros <sup>4</sup> dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

SOCIÉTAIRE :  
13 €/MOIS

NON-SOCIÉTAIRE :  
16 €/MOIS

(1) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

(2) Sauf gratuité imposée par la loi.

(3) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(4) Ou en devises équivalentes : devises suédoises ou leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009).

## Offre Premium (suite)

Retrait d'espèces en euros <sup>1</sup> ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 5 retraits / an



Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont intégrés dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

### Paiement par carte <sup>2</sup>

En euros <sup>1</sup> dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an



Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont intégrés dans l'offre Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

### Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium <sup>3</sup>

SécuriWEB Premium

SécuriPANNE

SécuriSHOPPING

### Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de [www.mercipourlinfo.fr](http://www.mercipourlinfo.fr)
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

**SOCIÉTAIRE :**  
**13 €/MOIS**

**NON-SOCIÉTAIRE :**  
**16 €/MOIS**

(1) Ou en devises équivalentes : devises suédoises ou leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009).

(2) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(3) Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

## Offre Essentiel

### Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

### Commission d'intervention

Commission d'intervention<sup>1</sup> : 1 / an

### Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA<sup>2</sup>

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

### Retrait d'espèces par carte<sup>3</sup>

Retrait d'espèces au distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel

Retrait d'espèces en euros<sup>4</sup> dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euros<sup>4</sup> ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

**SOCIÉTAIRE :**  
**8 €/MOIS**

**NON-**  
**SOCIÉTAIRE :**  
**10 €/MOIS**



Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont intégrés dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

(1) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

(2) Sauf gratuité imposée par la loi.

(3) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(4) Ou en devises équivalentes : devises suédoises ou leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009).

## Offre Essentiel (suite)

### Paiement par carte <sup>1</sup>

En euros <sup>2</sup> dans un pays de l'EEE



Pour les clients âgés de 18 à 30 ans (inclus), sont intégrés dans l'offre Essentiel de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE.

### Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus <sup>3</sup>

### Merci pour l'info

- Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de [www.mercipourlinfo.fr](http://www.mercipourlinfo.fr)
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

**SOCIÉTAIRE :**  
**8 €/MOIS**

**NON-**  
**SOCIÉTAIRE :**  
**10 €/MOIS**

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

(2) Ou en devises équivalentes : devises suédoises ou leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009).

(3) Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

## Offre eko

### Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

### Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

**2 €/MOIS**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

### Retrait d'espèces par carte <sup>1</sup>

Retrait d'espèces en euros à un distributeur automatique du Crédit Agricole

Retrait d'espèces en euros dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits / an

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an



**L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert** : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € :
- Montant du chèque supérieur à 50 € :

**28 € / chèque**  
**40 € / chèque**

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou de souscription d'une offre groupée de service Essentiel, Premium ou Prestige associée au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

## L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé<sup>1</sup>

### LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virements externes

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

### MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois / semaine)

Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1 €/MOIS

(1) En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

## Offres qui ne sont plus commercialisées

### Comptes services

GPA - Prélude plus	2,60 €/MOIS
Initial	3,40 €/MOIS
Equilibre	4,60 €/MOIS
Sérénité	6,10 €/MOIS
Optimum	7,10 €/MOIS
Optimum Plus	7,80 €/MOIS

### Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

#### Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virements externes

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

#### Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

#### Retrait d'espèces par carte<sup>1</sup>

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale La Réunion - Mayotte

Retrait d'espèces en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

#### Paiement par carte<sup>1</sup>

En euros ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

2 €/MOIS

(1) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

## Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31<sup>ème</sup> anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

### Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,60 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : <ul style="list-style-type: none"> <li>• alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur</li> <li>• alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement</li> </ul>	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)	

\*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info.

### MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 à 500 €	2,35 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 501 € à 1000 €	3,10 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	4,10 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs <sup>1</sup>	2001 € et +	5,40 €/MOIS

### MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert	De 1 à 300 €	1,35 €/MOIS
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 301 € à 800 €	2,35 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,10 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,10 €/MOIS
• Ristourne des intérêts débiteurs <sup>2</sup>	2001 € et +	5,40 €/MOIS

(1) Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

(2) Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

## MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :

Assurance SécuriCOMPTE Plus<sup>1</sup>  
SécuriCOMPTE Premium

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Commande de carte en urgence

Rédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

« PLUS »  
2,35 €/MOIS

« PREMIUM »  
4,05 €/MOIS

## MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB  
SécuriWEB Premium

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail :

- alerte achat à distance
- mini relevés (hebdomadaire)
- alerte temps réel de gestion

2,60 €/MOIS

« PREMIUM »  
3,25 €/MOIS

## Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour tout contrat Compte à Composer souscrit (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

### Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,09 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5,10 € ET 7,14 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7,15 € ET 9,17 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9,18 € ET PLUS

### Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
A partir du 2 <sup>ème</sup> Compte à Composer et suivants	-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

(1) Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).



**Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.**

## Cotisation carte pour les 12-17 ans

### Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black

- La cotisation de la carte Mastercard Mozaïc Black inclut les frais de la présente rubrique « Offres pour les Jeunes » suivants :
  - retrait d'espèces par carte au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale,
  - retraits d'espèces par carte en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement,
  - retraits d'espèces par carte en euros dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
  - retraits d'espèces par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement,
  - paiements par carte en euros dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE),
  - paiements par carte en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE).

**1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE  
OFFERTE  
PUIS  
12 €/AN**

Carte Cirrus Mozaïc de retrait

**13,45 €/AN**

## Cotisation carte pour les 18-25 ans

### Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde

**12 €/AN**

### Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc

**23,80 €/AN**

## Paieement et retrait par carte pour les 18-30 ans

(Hors Mastercard Mozaïc Black et hors offres groupées de services Essentiel, Premium et Prestige pour les 18-30 ans (inclus). Cf. page 13)

### Paieement par carte

#### Paieement par carte en euros <sup>1</sup> dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

**GRATUIT**

#### Autres paieements par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (sauf cartes Platinum et Mozaïc)

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de conversion monétaire <sup>2</sup>

**0,50 €/opération  
2,40 % du montant de l'opération**

#### Autres paieements par carte <sup>3</sup> avec une carte Platinum, World Elite, et Infinite

- Frais fixes
- Frais variables
- Frais de change éventuels

**0,25 €/opération  
1,70 % du montant de l'opération**

(1) Ou en devises équivalentes : devises suédoises ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

(2) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : [www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr)

(3) Opérations de paieement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

## Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euros <sup>1</sup> dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euros dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Mozaïc	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>

Autres cartes => Cf. tableau p. 9 et 10

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Frais fixes
- Frais variables **3,20 €/opération**
- Frais de conversion monétaire <sup>2</sup> **2,40% du montant de l'opération**

Carte Mastercard à autorisation systématique, carte Internationale Mastercard (y compris Cartwin) et Visa (débit immédiat ou différé), carte Open/Supplétis, carte Internationale Gold Mastercard (y compris Cartwin) et Visa Premier

Autres retraits d'espèces par carte <sup>3</sup>

- Frais fixes
- Frais variables **2,20 €/opération**
- Frais de change éventuels **1,70% du montant de l'opération**

Carte Visa Infinite, Carte World Elite Mastercard

## Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (jusqu'à 25 ans inclus) **EXONÉRÉ**

## Offres groupées de services

### Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel, Premium et Prestige, présentées en page 13. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	<b>PRESTIGE</b> La vie en illimité	<b>PREMIUM</b> Simplicité et confort	<b>ESSENTIEL</b> L'indispensable au quotidien
18-25 ans (inclus)	<b>16 €/MOIS</b>	<b>5 €/MOIS</b>	<b>3 €/MOIS</b>
26-30 ans (inclus)	<b>19 €/MOIS</b>	<b>9 €/MOIS</b>	<b>6 €/MOIS</b>

(1) Ou en devises équivalentes : devises suédoises ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

(2) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : [www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr)

(3) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

## Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans),

[NOUS CONSULTER](#)

Frais de dossier prêt étudiant

[NOUS CONSULTER](#)

Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû

[GRATUIT](#)

Lettre d'information annuelle des cautions

[GRATUIT](#)

(par an, par caution et par prêt)

## Épargne et placements financiers

**Livret Tiwi (0-11 ans)**

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

[GRATUIT](#)

[NOUS CONSULTER](#)

**Livret Jeune (12-25 ans)**

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

[GRATUIT](#)

[NOUS CONSULTER](#)



Découvrez votre  
**ESPACE JEUNE**





## Commission d'intervention

*Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)*

• Plafond par opération	8 €
• Plafond journalier	8 €
• Plafond mensuel	80 €

Montant pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base

• Plafond par opération <sup>1</sup>	4 €
• Plafond journalier	4 €
• Plafond mensuel <sup>1</sup>	20 €



Exonération de commission d'intervention en cas d'incident généré par un paiement par carte inférieur à 10 €.

## Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	13,30 €
Frais de recherche retour courrier (annuel)	125 €
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	90,30 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	90,30 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% DU MONTANT DÛ AU TRÉSOR PUBLIC, DANS LA LIMITE DE 90,30 €
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	30 €/CHÈQUE

## Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	17,60 €
<b>En cas d'interdiction bancaire :</b>	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	<b>GRATUIT</b>
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	9,50 €
<b>Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision<sup>2</sup></b>	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	28 €/CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet)	40 €/CHÈQUE
Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision	<b>GRATUIT</b>

(1) Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.

(2) Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.

## Incidents de paiement (suite)

### Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision<sup>1</sup>

- Si paiement < 20 € **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € **20 €**

### Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

**GRATUIT**

### Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

**GRATUIT**

### Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision<sup>1</sup>

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

### Frais de rejet de prélèvement pour un motif autre qu'un défaut de provision

(Frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention et la notification)

**GRATUIT**

### Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision<sup>1</sup>

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

### Frais par virement rejeté pour un autre motif que défaut de provision

(Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

**GRATUIT**

### Frais par virement occasionnel incomplet

**GRATUIT**

### Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision<sup>1</sup>

- Si l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
- Si l'opération ≥ 20 € **20 €**

**Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :**

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **25 €/MOIS**
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

(1) Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Pour les offres de découvert et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

## Découvert

### Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE <sup>2</sup> + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal <sup>3</sup>	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE

### Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel Indice de référence <sup>2</sup> + marge	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal <sup>3</sup>	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE <sup>4</sup>	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

## Crédits à la consommation

### Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétifs	NOUS CONSULTER
<b>Peuvent être associées au Crédit Renouvelable Supplétifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement.</li> <li>• Une assurance emprunteur <sup>5</sup> : Taux unique (pas de % différent selon l'âge) de 0.327% par mois, appliqué sur le solde restant dû. (Garanties : Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie).</li> </ul>	
Frais de dossier	GRATUIT

### Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	NOUS CONSULTER
Eco-prêt (Standard, Complémentaire)	NOUS CONSULTER
Prêt pour le financement de la transition énergétique	NOUS CONSULTER

(1) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

(2) L'indice de référence est le plafond du taux réglementaire calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant au montant de votre découvert.

(3) Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) appliqué est indiqué sur le contrat de crédit.

(4) Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 36 et 37.

(5) Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 36 et 37.

## Crédit à la consommation amortissable à taux fixe (suite)

<b>Regroupements de crédits</b> Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation	<b>NOUS CONSULTER</b>
<b>Prêt Rachat de crédit</b>	<b>NOUS CONSULTER</b>
<b>Frais de dossier<sup>1</sup></b>	<b>1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ</b> MINI 80 € - MAXI 320 €
<b>Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Nantissement de produits financiers</b>	<b>151,45 €</b>
<b>Assurance Emprunteur<sup>2</sup></b>	<b>NOUS CONSULTER</b>

## Crédits Immobiliers

<b>Prêt à Taux Zéro (PTZ), Eco-PTZ MaPrimeRénov, Prêt à l'Accession Sociale (PAS), Prêt Épargne Logement, Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine), Crédit relais</b>	<b>NOUS CONSULTER</b>
<b>Frais de dossier<sup>1</sup></b>	
<b>Prêt tout habitat</b> • Montant minimum	<b>1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ</b> 400 €
<b>Prêt à l'Accession Sociale</b> • Montant minimum • Montant maximum	<b>1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ</b> 253,40 € 500 €
<b>Assurance Emprunteur<sup>2</sup></b>	<b>NOUS CONSULTER</b>

## Autres opérations liées aux crédits

<b>Modification du compte à débiter<sup>3</sup></b>	<b>32,90 €</b>
<b>Modification de la date d'échéance</b>	<b>32,90 €</b>
<b>Modification de la périodicité</b>	<b>32,90 €</b>
<b>Modification de garantie</b>	<b>163,15 €</b>
<b>Attestations diverses liées au prêt</b>	<b>20,50 €</b>
<b>Attestations de prêt soldé</b>	<b>21,05 €</b>
<b>Lettre d'Information annuelle des cautions</b> (par an, par caution et par prêt)	<b>GRATUIT</b>
<b>Rédition de tableau d'amortissement</b>	<b>17,35 €</b>
<b>Réaménagement de prêt</b> • Frais de dossier de réaménagement • Indemnité de réaménagement	<b>1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ</b> MINI 287,85 €
<b>Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016</b>	<b>25,40 €</b>
<b>Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Décompte de remboursement de crédit consommation</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)</b>	<b>92,75 €</b>
<b>Report d'échéance</b>	<b>NOUS CONSULTER</b>

(1) Non applicable pour certains prêts règlementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.

(2) Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Predica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 36 et 37.

(3) Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire.



## Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque (CEL et LEP) **GRATUIT**

Transfert de compte vers une autre banque (PEL) **53,35 €**

## Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

## Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres, d'un PEA-PME ou d'un PER individuel compte-titres **GRATUIT**

### Transfert de compte-titres vers un autre établissement

- Par compte **51,50 €**
- Par ligne de titres cotés **15,45 €**
- Par ligne de titres non-cotés **51,50 €**
- Plafond de frais de transfert **66,95 €**

### Transfert de PEA/PEA-PME vers un autre établissement

- Par ligne de titres cotés **15,45 €**
- Par ligne de titres non-cotés **51,50 €**
- Plafond de frais de transfert **66,95 €**



En cas de transfert du plan d'épargne d'un organisme vers un autre, les frais de garde prélevés par le premier organisme au cours de l'année du transfert ne peuvent excéder une part du plafond des droits de garde, proportionnelle à la durée effective de gestion du plan par cet organisme au cours de l'année. Lorsque les frais ont déjà été prélevés et qu'ils excèdent cette part, la différence est restituée au titulaire (art. D 221-111-1 Code monétaire et financier).

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique **13,40 €**

Ordre annulé, non exécuté **GRATUIT**

## Ordres de bourse en France

### SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET

	Compte-Titres	PEA / PEA-PME <sup>1</sup>	PERI BANCAIRE Gestion Libre
<b>INVEST STORE INITIAL</b>			
• % du montant de l'ordre	<b>0,54 %</b>	<b>0,50 %</b>	<b>0,50 %</b>
• Frais minimum par ordre	<b>7 €</b>	-	-
<b>INVEST STORE INTÉGRAL</b>			
• Ordre < ou = à 1 100 €	-	<b>0,99 €</b>	-
• Ordre > à 1 100 €	-	<b>0,09 % DU MONTANT DE L'ORDRE</b>	-

(1) Limités à 0,5 % du montant de l'opération pour les titres cotés, si elle est réalisée par voie dématérialisée, et à 1,2 % dans les autres cas, plafonds non applicables pour les titres cotés hors UE et EEE.

Plafonds de 1,2 % du montant de l'opération pour les titres non cotés.

Les opérations relatives aux titres qui ne sont pas réalisées sur une plateforme de négociation ne donnent pas lieu à prélèvement d'autres frais que les droits d'entrée prélevés lors de la souscription. Si aucun frais de souscription n'est perçu, ou s'ils sont acquis au fonds, le gestionnaire du plan peut prélever une commission de souscription respectant les plafonds.

## SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE

	Compte-Titres	PEA / PEA-PME <sup>1</sup>
<b>INVEST STORE INITIAL</b>		
• % du montant de l'ordre	0,80 % MINI 9 €	0,80 %
• Frais fixes à la ligne	2 €	<b>GRATUIT</b>
<b>INVEST STORE INTÉGRAL</b>		
• Ordre < ou = à 1 100 €		0,99 €
• Ordre > à 1 100 €	0,09 % DU MONTANT DE L'ORDRE	
• Frais fixes par ordre		11,96 €

## Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opérations autres places étrangères	<b>NOUS CONSULTER</b>
-------------------------------------	-----------------------

## Titres non cotés

Frais de souscription ou de cession	125 €
-------------------------------------	-------

## Droits de garde

Pour les détenteurs de l'offre Invest Store Intégral	<b>GRATUIT</b>
Compte-Titres - Frais de tenue de compte	24 €
PERI Titres en gestion libre - Frais de tenue de compte	24 €
PERI Titres en gestion pilotée - Frais de tenue de compte	<b>EXONÉRÉ</b>
PEA / PEA-PME - Frais de tenue de compte	<b>GRATUIT</b>

	Valeurs CA		Valeurs hors CA	
	Compte-Titres	PEA / PEA-PME <sup>1</sup>	Compte-Titres	PEA / PEA-PME <sup>1</sup>
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	<b>EXONÉRÉ</b>	<b>EXONÉRÉ</b>	0,44 %	0,40 %
Montant minimum	24,75 € <sup>2</sup>	-	24,75 € <sup>2</sup>	24,75 € <sup>2</sup>
Montant maximum	226,60 € <sup>2</sup>	226,60 € <sup>2</sup>	226,60 € <sup>2</sup>	226,60 € <sup>2</sup>

## Titres non cotés

Droit de Garde	24,75 €
----------------	---------

### Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Livret d'Épargne Populaire, Plan d'Épargne Populaire, Livret Jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'Épargne Logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

(2) Limités à 0,4 % de la valeur du plan. Majoration possible par ligne ou unité de compte, limitée à : 5 € pour les titres cotés, 25 € pour les titres non cotés.



# JE SUIS SOCIÉTAIRE

ÇA fait toute la différence !

Au Crédit Agricole, tout client peut devenir Sociétaire. Ainsi, **chacun peut construire l'avenir de sa banque et participer à ses décisions tout en étant un client privilégié**. Vous voulez devenir copropriétaire de votre banque, vous impliquer dans la vie d'une entreprise mutualiste, devenez Sociétaire.

Pour cela, souscrivez à un minimum de 10 Parts Sociales. Elles ne sont pas liées aux fluctuations des marchés financiers, leur valeur nominale est fixe et elles sont rémunérées avec un taux d'intérêt attractif (taux que les Sociétaires votent chaque année au cours de l'assemblée générale de leur Caisse locale).

## VOTRE OFFRE DE BIENVENUE\*

\*Offre non cumulable avec une offre promotionnelle.  
Valable 1 an à partir de la date de souscription des Parts Sociales.

**3 MOIS  
DE  
COTISATIONS**

à une  
offre groupée  
de services

**OFFERTS<sup>1</sup>**

**25 %  
DE REMISE**

sur la  
2<sup>nd</sup>e carte<sup>2</sup>

**25 %  
DE REMISE**

sur les  
droits d'entrée  
d'assurance vie<sup>3</sup>

**10 %  
DE REMISE**

sur les  
assurances  
habitation,  
automobile et  
accidents de  
la vie



Découvrez votre  
**ESPACE SOCIÉTAIRE**



- (1) Valable uniquement la 1<sup>ère</sup> année pour toute nouvelle souscription à une offre groupée de services Essentiel, Premium ou Prestige.  
 (2) Uniquement si la carte est de niveau inférieur ou équivalent à la carte détenue dans le cadre d'une offre groupée de services Essentiel, Premium ou Prestige.  
 (3) Valable sur le premier versement.

## VOS AVANTAGES DÉDIÉS

### LES CARTES RÉSERVÉES AUX CLIENTS SOCIÉTAIRES

La Mastercard Cartwin Sociétaire, la Gold Mastercard Cartwin Sociétaire, la Mastercard Sociétaire, la Gold Sociétaire, la Visa Sociétaire et la Visa Premier Sociétaire, la Visa Infinite Sociétaire et la World Elite Mastercard Sociétaire.

#### AVEC LE BONUS COTISATION :

vous avez la possibilité  
d'économiser sur la cotisation  
de votre prochaine carte  
Sociétaire, 0,02 € pour chaque  
paiement et retrait dans les  
distributeurs du Crédit Agricole.

#### AVEC LE BONUS FIL (FONDS D'INITIATIVES LOCALES) :

vous avez l'opportunité d'être un  
acteur du développement de  
La Réunion et de Mayotte. À  
chaque retrait effectué dans un  
distributeur du Crédit Agricole  
ou à chaque paiement avec  
votre carte Sociétaire, la Caisse  
régionale La Réunion - Mayotte  
verse une contribution de  
0,02 € sur un fonds destiné à  
accompagner les initiatives  
locales.

### LE COMPTE SUR LIVRET SOCIÉTAIRE

Une épargne rémunérée disponible à tout moment à un taux privilégié -  
plafonné à 100 000 €.

### VOTRE FIDÉLITÉ EST FORTEMENT RÉCOMPENSÉE

Des tarifs privilégiés et un bon de 30 € à récupérer sur votre profil , dans votre  
espace sécurisé sur [www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr) (rubrique Mes avantages / Mon espace  
Fidélité).

OUIJAGI! by CA 



### UN MODÈLE COOPÉRATIF CONTRIBUANT AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE LOCAL

Fortes de leurs bénévoles, salariés et projets territoriaux, les associations sont un des  
moteurs du développement social et durable du territoire. La Caisse régionale met  
en œuvre des dispositifs destinés aux associations.

OUIJAGI by CA, c'est un programme  
dédié aux clients sociétaires. Il  
leur donne le pouvoir d'aider les  
associations de leur choix sur le  
territoire.

points  
OUI!

87 472,74 €

distribués à

40 ASSOCIATIONS

en 2024



## Assurance pour vous et vos proches

L'assurance des accidents de la vie, l'assurance décès,  
L'assurance obsèques (financement et assistance)

**NOUS  
CONSULTER**



**Notre contrat assurance des accidents de la vie protège votre famille et vos enfants (garantie scolaire incluse).**

Nous vous remboursons 25 € la 1<sup>ère</sup> année si vous êtes titulaire d'un contrat d'assurance scolaire par ailleurs.

## Assurance pour vos biens

L'assurance auto, l'assurance deux roues,  
l'assurance multirisque habitation, l'assurance  
garantie locative, l'assurance tous mobiles

**NOUS  
CONSULTER**

## Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique pleins droits

**NOUS CONSULTER**



**Comment protégez-vous votre domicile et votre famille contre le vol ?**

Découvrez l'offre de télésurveillance du Crédit Agricole : **Ma Protection Maison.**  
**Parlez-en à votre conseiller.**

## Assurance emprunteur

**NOUS CONSULTER**

## Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : <b>SécuriCOMPTE Plus<sup>1</sup></b>	<b>24 €/AN/COMPTE</b>	<b>50,40 €/AN/COMPTE</b>
<b>SécuriWEB</b>	<b>15 €/AN/COMPTE</b>	<b>30 €/AN/COMPTE</b>

**SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016**

Prix	Tranches de découvert
<b>16,20 €/AN/COMPTE</b>	<b>&lt; ou = 300 €</b>
<b>24 €/AN/COMPTE</b>	<b>de 301 € à 2 000 €</b>
<b>36 €/AN/COMPTE</b>	<b>&gt; 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN</b>

**SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017**

Prix	Tranches de découvert
<b>16,20 €/AN/COMPTE</b>	<b>&lt; ou = 500 €</b>
<b>24 €/AN/COMPTE</b>	<b>de 501 € à 2 000 €</b>
<b>36 €/AN/COMPTE</b>	<b>&gt; 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/SINISTRE/AN</b>

(1) Votre assurance permet aussi de vous indemniser en cas de sommes débitées frauduleusement sur votre Compte Bancaire et non remboursées par votre Caisse régionale au titre de ses obligations légales, relatives à la fraude aux moyens de paiement, résultant des exigences du code monétaire et financier (voir détail à la notice d'assurance).

## ASSURANCES ET PRÉVOYANCE :

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole La Réunion - Mayotte en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 120 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Les contrats sont souscrits auprès des entreprises suivantes, régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 :

**PACIFICA S.A.** au capital entièrement libéré de 442 524 390 €. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS. Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865.

Les contrats d'assurance dommages

Le risque Perte d'emploi

**PREDICA - S.A.** au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance.

Les contrats Financement Obsèques (contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam).

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation.

**CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole** - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE.

**EUROP ASSISTANCE** - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS.

Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obsèques ».

**APRIL** - S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans.

Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par **Axeraï Prévoyance** (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), **Chubb Européen Group SE** (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et **Soucia PJ** (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en œuvre par **EUROP ASSISTANCE FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 5 316 384 €, dont le siège est sise 11 - 17, avenue François Mitterrand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, **et par PREVEISO OBSEQUES SA** au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.



## En premier recours amiable : votre agence et le service client

---

**Votre agence.** Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

**Le service client.** Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il conviendra de trouver la meilleure solution à votre différend.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse **CRCAM La Réunion - Mayotte - Pôle Qualité Clients - Cité des Lauriers - Parc Jean de Cambiaire - BP 84 - 97462 Saint-Denis Cedex**, ou en allant sur notre site Internet : [www.ca.fr/re/litige](http://www.ca.fr/re/litige)

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

### LES CAS PARTICULIERS :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.
- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
  - Concernant les contrats assurés par Pacifica : Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
  - Concernant les contrats assurés par Prédica : Predica – Service Clients 75724 Paris Cedex 15
  - Concernant les contrats assurés par CAMCA : CAMCA Assurance S.A. 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg - Boîte postale 2378 L-1023 Luxembourg.

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

## En dernier recours amiable : le médiateur

---

La saisine d'un médiateur est le derniers recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence.

Le médiateur peut être saisi si vous avez eu une réponse insatisfaisante à votre réclamation, ou en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait répondu ou non. Ce délai est ramené à 15 jours ouvrables à compter de la date de réception pour les réclamations qui portent sur les services de paiements (éligibles à la « DSP2 »).

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

**Le Médiateur bancaire** doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par voie électronique : <https://lemediateur.fbf.fr/>
- soit par voie postale : **Le Médiateur auprès de la FBF - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09**

**Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)** doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers :

- de préférence par formulaire électronique, sur le site internet :



[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)



- par courrier à l'adresse suivante :  
Autorité des Marchés Financiers - Le Médiateur - 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02)

**Le Médiateur de l'Assurance** doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante [www.mediationassurance.org](http://www.mediationassurance.org).

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

# Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

---

## Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

## Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

## Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

## Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

## Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

## Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

## Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euros avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

## Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

## Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

## Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

## Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

## Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



Tarifs à compter du 01/07/2025. Cet extrait des tarifs tient compte de la TVA en vigueur pour les opérations et services concernés. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Tout projet de modification de ces conditions tarifaires, autres que celles imposées par les lois et règlements, est communiqué sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. L'absence de contestation avant la date d'application des modifications vaut acceptation de celles-ci par le client.

Dans le cas où le client refuse les modifications proposées, il peut résilier sans frais, avant cette date, la convention de compte de dépôt.

L'ensemble de nos conditions générales est consultable auprès de nos agences. La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et ou à l'accord de la Caisse régionale.

Renseignez-vous auprès de votre agence.

Ce document est édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel La Réunion - Mayotte :

- contrôlée par la Banque Centrale Européenne : Kaiserstrasse 29 - 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
- agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential : 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 (voir le site [www.banquefrance.fr](http://www.banquefrance.fr))
- contrôlée par Crédit Agricole SA : 12, Place des Etats - Unis - 92127 Montrouge Cedex
- contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.

# EN CAS D'URGENCE



Déclarer un sinistre **Auto, Habitation, Garantie des Accidents de la Vie**

**0 800 810 812**

Service & appel gratuits

Assistance aux **personnes** ou aux **véhicules assurés**

**02 62 90 00 12**

Appel non surtaxé, coût selon opérateur.  
Service disponible 24h/24, 7j/7

Déclarer un litige dans le cadre de son contrat **Protection Juridique Pleins Droits**

**0 800 813 810**

Service & appel gratuits

## SOS CARTE

Faire opposition sur une carte, un chèque ou un virement Crédit Agricole

**09 69 39 92 91**

Appel non surtaxé, coût selon opérateur.  
Service disponible 24h/24, 7j/7

# LA TARIFICATION 2025



DISPONIBLE SUR

[www.ca-reunion.fr](http://www.ca-reunion.fr)

(gratuit hors coût du fournisseur d'accès à internet)

## CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL LA RÉUNION - MAYOTTE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, 312 617 046 RCS SAINT-DENIS (LA RÉUNION). Siège social : Parc Jean de Cambiaire - Cité des lauriers - BP 84 - 97462 Saint-Denis Cedex. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 120. IDU : FR234330\_03QAIQ

Document informatif à vocation non-publicitaire.



AGIR CHAQUE JOUR  
DANS VOTRE  
INTÉRÊT



ET CELUI DE LA  
SOCIÉTÉ

LA RÉUNION  
MAYOTTE